

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

Nº M20- 0002304

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5215 Société : RAT 55428

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BENNANI KHIR ABDELRHANI

Date de naissance : 01.01.1951

Adresse : 75, RUE AL FOURAT MAARIF CAST

Tél. : 06.89.23.70.70 Total des frais engagés : 1213 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Professeur Ahmed TAZI  
Agrégé en UROLOGIE  
201, Rue Mustapha El Maâni  
3<sup>e</sup> Etage N°16 - Casablanca  
Tél : 0522.27.44.76

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13 JAN 2021

Nom et prénom du malade : BENNANI A.B. JELPHOR Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : BENNANI A.B. JELPHOR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 13 JAN 2021

Signature de l'adhérent(e) : BENNANI A.B. JELPHOR



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 JAN 2021	3		300	Professeur Ahmed Agrégé en UROLOGIE 20, Rue Mustapha El Mai 3e Etage N°16 - Casablanca Tél : 0522.27.44.76

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MACÉ DE F. A. 4122222222222222 F. A. 0522222222222222 RC : 2455555555555555 IF : 40436542	13/01/2021	913,90

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

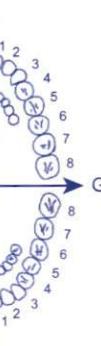
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
				MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION	
				FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	B 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
					MONTANTS DES SOINS
					DATE DU DEVIS
					DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

**DOCTEUR AHMED TAZI**  
PROFESSEUR AGRÉGÉ EN UROLOGIE  
Ex. Chirurgien Urologue  
Hôpital Avicenne - Rabat  
Membre Association Américaine d'Urologie



الدكتور أحمد التازي  
جامعة ابن سينا للطب والعلوم الطبية

LOT N° : 1290476 | Nob 70 | P.P.V :

UT.AV : 04/2023

n Benhannafi Abulghani  
CASABLANCA, LE : 13 JAN 2021

106,70 X 2

- Carksura 130 mg

153,30 X 2 1/4 le mlt x 30

- Lemizam 16

196,50 X 2 Selusib 50 x 30

- Sepcen no

rep 60 x 10

913,00

LOT N° : 1290476 | Nob 70 | P.P.V :

UT.AV : 04/2023

153,30

153,30

Professeur Ahmed TAZI  
Agrégé en UROLOGIE  
201, Rue Mustapha El Maâni  
3<sup>e</sup> Etage N°16 - Casablanca  
Tél : 0522.27.44.76

196,50  
LOT : 05820003  
PER : 04/2023  
PPV : 196.500D

196,50  
LOT : 05820003  
PER : 04/2023  
PPV : 196.500D

201، سراغ مصطفى المعانى الطالقى الثالث الرقم 16 - الدار البيضاء  
201, Rue Mustapha El Maâni 3<sup>e</sup> Etage N° 16 - Casablanca  
Tél. : 05 22 27 44 76 - E-mail : ahmed.tazi@laposte.net  
Consultation sur Rendez-vous